



Union Sainte Cécile

Chers choristes,

Voici les dernières informations concernant le rassemblement des chorales à Lourdes.

Formulaires

Vous trouverez en pièce jointe un formulaire d'inscription à remettre aux personnes qui constitueront votre groupe et qui vous permettra de recueillir non seulement les informations utiles à la saisie des inscriptions par l'Union Sainte Cécile, mais également l'accord écrit et la signature des participants.

Pour des questions de responsabilité, **cet accord et cette signature sont indispensables.**

Règlement

Par ailleurs, toujours pour des questions de responsabilité, concernant les règlements (chèques), certaines personnes les encaissent en leur nom propre avant de régler pour le compte de la chorale. Or en cas d'accident, ces personnes non habilitées à organiser des voyages s'exposent en première ligne sur la chaîne des responsabilités qui seraient recherchées.

Il est donc préférable que ce soit une personne morale telle la chorale ou la paroisse qui encaisse les chèques, avant de régler ensuite (pour le compte de la chorale) la totalité des inscriptions ou la facture du transport.

Dans ce sens, une association qui sert d'intermédiaire entre ses membres et l'agence de voyages sans toucher de commission ne peut voir sa responsabilité contractuelle engagée en cas d'accident.

Transport

Le train privatisé ne pourra être organisé faute de réservations suffisantes.

L'USC organise le transport en bus par le biais du Service des pèlerinages.

À nouveau pour des questions d'assurance, il n'est pas souhaitable que les chorales organisent elles-mêmes ce type de transport. Les bus affrétés par l'Union Sainte Cécile bénéficient de la couverture rapatriement et dommages à la personne.

Les trajets en train et en avion sont de la responsabilité des chorales.

Inscriptions

L'Union Sainte Cécile se charge de faire les inscriptions pour le diocèse de Strasbourg. Jusqu'au 15 septembre 2019, le droit d'inscription par personne est de 25€. Ensuite il passera à 40€.

Avant cette date les inscriptions individuelles peuvent être modifiées à tout moment.

En effet, on pourra annuler ou rajouter une inscription sans qu'aucune somme ne soit retenue ou majorée.

Au moment de l'inscription initiale un acompte de 30% sera demandé.

Nous vous proposons donc de retourner à :

L'UNION SAINTE CÉCILE – 15 rue des Écrivains – 67000 STRASBOURG

- Le bulletin d'inscription de la chorale,
- Le bulletin individuel signé (un double restant en possession du responsable du groupe),
- Le montant de l'inscription,
- L'acompte de 30% par personne pour l'hébergement choisi.